



COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : plantelme@yonne.fff.fr

PV 34 Stat Rég 4

PV téléphonique de la Commission Statuts et règlements et obligations des clubs du 29 août 2023

Président : M. SABATIER Patrick

Présents : Mme Fontaine Catherine – MM. Anastasio Alain – Montagne Alain – Moulinier Laurent – Romojaro Mickaël – Trinquesse Jean-Louis

Début de la réunion : 15h00

Obligation des installations sportives

La commission rappelle que les clubs évoluant en **Départemental 1** doivent avoir une installation **classée T5**.

Situation du club de St Bris Le Vineux

La commission,

- dans le PV du 18 juillet 2023, il **était demandé** au club de St Bris Le Vineux de proposer un terrain de repli classé T5 avec l'accord du propriétaire pour la date du 25 août 2023,
- attendu qu'à ce jour le club de St Bris Le Vineux n'a pas donné réponse à la commission dans le délai imparti,
- confirme que tous les matchs de l'équipe 1 en championnat D1 se joueront chez l'adversaire sans inversion des matchs retour et ce jusqu'à la mise en conformité de leurs installations ou la proposition d'un terrain de repli classé niveau T5.

Fin de la réunion : 15h30.

Le Président
Sabatier Patrick

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »